



REGLEMENT INTERIEUR HBPS

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la vie du club

Document à conserver

PRINCIPES GENERAUX

La pratique du handball dans le club a pour but le développement individuel et collectif de chacun **dans une ambiance conviviale, amicale et dans le respect** des infrastructures, des responsables, des adversaires, des arbitres, des partenaires ou toutes autres personnes rencontrées dans le cadre de la discipline.

**L'adhésion au club implique un comportement conforme à l'éthique sportive.
Une prise de licence est un engagement pour toute la saison.**

HORAIRES

Les horaires d'entraînements indiqués (ex : 18h30 – 20h00) précisent le début réel et la fin effective de l'entraînement. Tout retard perturbe la bonne conduite de l'entraînement. Les « entraîné(e)s » doivent se présenter avec quelques minutes d'avance afin de se rendre aux sanitaires, préparer leur boisson.

ASSIDUITE

La présence régulière aux entraînements et aux compétitions est indispensable. Toute absence doit obligatoirement être signalée au responsable d'équipe et revêtir un caractère exceptionnel.

TENUE

Une tenue de sport est obligatoire (ex : Short /tee-shirt). Bijoux, montre, portable, chewing-gum, ... sont interdits. Les cheveux longs doivent être attachés, les chaussures utilisées seront prévues à cet effet. Elles resteront lacées et présenteront des semelles propres.

HYDRATATION

Chaque « entraîné(e) » doit venir avec sa bouteille pleine pour se réhydrater. Attention aux problèmes d'hygiène : La **bouteille** doit être **personnalisée**. En aucun cas, le temps de pause pour l'hydratation, autorise à quitter la salle de sport. Ce temps de pause doit être bref afin de ne pas rompre l'équilibre de la densité des efforts de l'entraînement.

COMPORTEMENT

Un comportement attentif et discipliné est demandé aux joueuses et joueurs pendant les séances. Durant les compétitions, seul l'officiel responsable est habilité à donner des consignes de jeu. Tout geste violent, toute insulte, toute dégradation et plus généralement tout comportement de nature contraire à l'éthique sportive sera passible de sanction. Tout licencié en infraction dans le cadre de la pratique du jeu, sanctionné par les instances du Handball sera civilement et pénalement responsable de toutes les conséquences de son infraction. Les éventuelles amendes infligées au club de son fait seront de plein droit à sa charge exclusive.

DEPLACEMENTS

Séniors : Les joueurs s'organisent entre eux.

Jeunes : Les parents doivent assurer les déplacements. En cas de covoiturage, chaque famille doit y participer à tour de rôle. Il n'appartient pas aux dirigeants d'assurer le transport des jeunes.



Document à rendre avec le dossier d'inscription ★

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

⋮

A REMPLIR PAR LA/LE LICENCIE(E)

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à Le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

A REMPLIR PAR LES PARENTS (si licencié mineur)

Je soussigné

responsable légal de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à Le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »